



Bordeaux, le 11 juin 2012

CAPL DISI SUD OUEST
Tableaux d'avancements aux grades
de Contrôleur 1er classe et au grade de contrôleur principal
COMPTE RENDU

FO-DGFIP était représenté par Maryline SOUCHARD et Marie-Marthe SUREAU

Une courte déclaration des représentants FO :

FO-DGFIP tient à réaffirmer, une nouvelle fois, que les propositions transmises par l'Administration en vue de l'accession par tableau d'avancement aux grade de contrôleur 1er classe et contrôleur Principal ne sont pas suffisantes.

FO-DGFIP demande la suppression totale des contingentements de grade résultant des restrictions budgétaires afin que les agents puissent être promus au grade supérieur dès qu'ils remplissent les conditions statutaires.

FO-DGFIP revendique une linéarité de la carrière B

FO-DGFIP exige que les indices de fin de carrière ne soient pas financés par l'allongement de la durée des échelons et revendique pour tous : l'accès à un grade de fin de carrière dès 4 ans d'ancienneté dans le dernier échelon de leur grade ou dès 56 ans pour les autres.

Cette création de grade de fin de carrières, revendication FO, trouve d'autant plus sa légitimité avec la polyvalence exigées des agents dans le cadre des réformes de structures engagées.

Tableau d'avancement de B 2ème classe en B 1ere classe:

La direction nous à présenté une liste de 10 agents figurant dans la PAS : (plage d'appel statutaire)

7 agents ont été inscrits sur la liste PUS (plage utile de sélection).

Les élus ont rappelés leurs revendication de voir accéder au grade supérieur tous les agents qui remplissent les conditions statutaires.

Il a été procédé au vote dossier par dossier pour les 7 agents inscrit sur le PUS. FO à voté pour les autres OS ont votés contre.

Pour les représentants FO il semble normal de voter pour la promotion de l'agent même si à notre sens le nombre de promus est trop faible.

Tableau d'avancement de B1 en B principal :

La direction nous à présenté une liste de 22 agents figurant dans la PAS : (plage d'appel statutaire)

7 agents ont été inscrits sur la liste PUS (plage utile de sélection).

Les élus se sont exprimés sur le cas d'un agent issu de la GP qui l'an passé était le dernier non retenu et qui cette année se trouve encore mis de coté pour seulement un moins d'ancienneté de moins que le dernier agent inscrit sur la PUS.

Nous avons rappelé que sans la création de la DISI par le regroupement des DI et CSI, cet agent aurait été inscrit sur le tableau d'avancement. Nous feront remonter ce cas en CAP nationale.

Pour les deux grades, la Direction n'a inscrit aucun agent supplémentaire sur la PUS.